
AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION
(Articles R.236-2 et R.236-2-1 du Code de commerce)

PAR LA SOCIETE

DIGISCHOOL GROUP

SAS au capital de 3 623 508 €
Siège social : 30 rue Joannès Carret Immeuble Le Blok 69009 LYON
RCS LYON 452 124 365

DE LA SOCIETE

DIGISCHOOL

SARL au capital de 700 000 €
Siège social : 30 rue Joannès Carret Immeuble Le Blok 69009 LYON
RCS LYON 494 391 717

1. Evaluation de l'actif et du passif de DIGISCHOOL, Société Absorbée, dont la transmission à DIGISCHOOL GROUP, Société Absorbante, est prévue :

- Actif apporté : 2 252 383 €
- Passif pris en charge : 5 058 270 €
- ACTIF NET APPORTE : - 2 805 887 €

2. Augmentation du capital de la DIGISCHOOL GROUP, Société Absorbante

DIGISCHOOL GROUP, Société Absorbante, détenant la totalité des parts de DIGISCHOOL, Société Absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital.

De même, les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la Société Absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange.

3. Montant prévu du mali de fusion

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit - 2 805 887 €) et la valeur comptable dans les livres de DIGISCHOOL GROUP des 70 000 parts de DIGISCHOOL, dont elle était propriétaire (soit 3 348 278 €), différence par conséquent égale à - 6 154 165 €, constituera un mali de fusion.

4. Dépôt du projet de fusion :

Le projet de fusion établi le 20 novembre 2021 a été déposé le 25 novembre 2021, au nom des deux sociétés, au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON.